

S'initier à la prévention des risques psychosociaux (RPS)



Cette formation est assurée par une formatrice certifiée faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS

Public :

Toute personne susceptible, dans son entreprise, de participer à une action de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Pré-requis :

Il est conseillé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS

Objectifs :

- Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel
- Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux, différencier les familles de RPS
- Comprendre les liens entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l'entreprise
- Reconnaître une démarche de prévention agissant sur les facteurs de RPS
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS

Contenu :

- Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle...
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS
- Dimension juridique et réglementaire
- Démarche globale de prévention des RPS
- Prévention primaire, secondaire et exemples d'actions de prévention des RPS

Méthodes pédagogiques :

- Échanges
- Exposés didactiques

Durée :

2 jours soit 14 heures

Effectif :

10 personnes maximum

Validation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation

Conditions à respecter pour le bon déroulement de la formation :

- **Volontariat** : La participation des stagiaires à la formation sera construite sur le volontariat
- **Confidentialité** : Le formateur et les formés ne devront pas communiquer à l'extérieur le contenu des échanges
- **Protection de la parole** : L'employeur ne pourra tenir rigueur des propos évoqués par les stagiaires concernant des éléments de leur activités de travail au cours de la formation.
- **Centrage sur l'activité** : Le formateur centrera les échanges sur le contenu des activités de travail, en évitant la psychologisation, la responsabilisation morale ou juridique d'acteurs ou de catégories d'acteurs

Tarif :

Nous contacter